

Direction

De:
Envoyé: mercredi 2 octobre 2019 22:12
À: Direction CC du Pays de la Zorn
Cc:
Objet: PLUi -site stockage Rohrbach

Monsieur, Madame, commissaire enquêteur

Lors de la dernière réunion de la commission de suivi du site de stockage du Rohrbach fermé fin 2017, lors de la CLIS du 2 octobre 2019, avec un autre délégué Com Com, nous nous sommes rendus compte que notre document de PLUi ne mentionnait pas explicitement ce site d'une vingtaine de hectares, classé à la nomenclature à risque Basol, vu le stockage d'une centaine de fûts de lindane dans les années 70-80.

C'est le principal risque environnemental pour les communes de notre Com Com, car en cas de contamination du Rohrbach c'est le bassin de la Zorn qui serait concerné. Est posé lors de chaque réunion le suivi de la surveillance des infiltrations de lindane et lors de certaines CLIS a même été évoqué la question d'une évacuation de la zone de stockage du lindane de Hochfelden 1.

Il nous paraît donc indispensable de faire figurer cette zone sous surveillance trentenaire depuis le décret préfectoral du 30 septembre 2019, autrement que par une simple appellation de zone NX.

Bien cordialement